



Règlement Course des Garçons de Café HORECA 2022 - 3e édition -

Article 1 : La course

Les coureurs s'affrontent dans la bonne humeur et le fair-play sur un parcours d'approximativement 1.000 mètres, composé d'obstacles. Le but de l'épreuve est d'effectuer un parcours chronométré (tenu secret jusqu'au jour J), muni d'un plateau garni d'un gobelet réutilisable, d'un gobelet souple et d'une bouteille d'eau. Les résultats de la course tiennent compte du temps de parcours et de l'état des remplissages des contenants du plateau à l'arrivée (responsable du chronométrage : GOAL TIMING).

Article 2 : Rythme de course

La marche et la course sont autorisées avec un seul but : réaliser le parcours le plus rapidement possible et avec le plus de liquide dans les contenants.

Article 3 : Nombre de participants

40 personnes seront autorisées à participer à cette course. Les établissements peuvent être représentés par un seul et unique participant. S'il reste des places le jour de la course, les organisateurs autoriseront que les établissements soient représentés par un second participant.

Article 4 : Pénalités

1 seconde ajoutée par centilitre perdu (poids comparé au départ et à l'arrivée) ;
1 objet manquant sur le plateau à l'arrivée : 1 minute ;
Disqualification si le plateau est vide ;
Disqualification si le participant effectue un geste anti fair-play ;
Disqualification si non-passage d'un obstacle.

Article 5 : Tenue

Aucune tenue imposée. Être déguisé.e et/ou aux couleurs de son établissement sont un atout au vu du folklore du jour. Seul un dossard sera à porter pour identifier les participants/établissements.

Article 5 bis : Le parcours

Le parcours est tenu secret et est composé de plusieurs obstacles à franchir.





Article 6 : Inscription

Les inscriptions sont à réaliser avant le 10 juillet via le formulaire suivant :
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX (à créer).

Article 7 : Récompenses et jury indépendant

Prix :

- Le plus rapide / habile ;
- Le plus beau déguisement ;
- La Première dame.

Un jury indépendant, très attentionné, contrôle le niveau d'eau que les concurrents ont versé dans leurs bouteilles respectives à l'issue du parcours.

Article 8 : Sécurité

Les organisateurs seront intransigeants sur la bonne tenue et le comportement des engagés. L'association pourra interdire la participation d'un concurrent qui pourrait nuire au bon déroulement de la course (exemple : sous l'emprise de l'alcool).

Article 9 : Accident

L'organisateur, l'asbl Les Baignoires, décline toute responsabilité en cas de blessure entraînée suite à la course. Le participant reconnaît avoir été averti et assumera les frais liés à sa blessure, sans tenir responsable l'organisateur..

Article 10 : RGPD

En signant ce document, le participant accepte que ses données à caractère personnel soient collectées et traitées pour des fins d'organisation de l'évènement auquel il participe, d'envoi de newsletter et de politique de cookies. Le participant peut exercer ses droits d'accès, copie, rectification, opposition, etc. en s'adressant à l'ASBL LES BAIGNOIRES soit par email : lesbaignoires@gmail.com soit par voie postale : Rue du bout, 59B à 5503 SORINNES.

Article 11 : Droit à l'image

En s'inscrivant à cette course, les concurrents s'engagent à ce que leurs noms, prénoms, établissement (pros) et image soient diffusés par l'ASBL Les Baignoires dans le cadre de sa promotion. Les organisateurs se réservent le droit de procéder à toute vérification et d'écarter toute personne ne respectant pas totalement le présent règlement.

Article 11 : Organismes





La Course des garçons de café de Dinant est organisée par l'ASBL Les Baignoires - rue du Bout 59B à 5503 SORINNES - BE0735.457.661.

Nom :

Prénom :

GSM :

Mail :

Signature :

